

COMMUNE DE JUSSAC

délibération :
D_2021_3_15

SEANCE DU 08 JUIN 2021

Nombre de conseillers en
exercice : 19

L' an deux mille vingt et un, le mardi 08 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente de Jussac, sous présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Présents : 17

Date de convocation du : 01 Juin 2021

Votants : 17

Présents : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN Joëlle, Madame CLUSE Nathalie, Madame COLOMB Yvette, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Madame LINARD Danielle, Madame MALHERBES Caroline, Madame PRADEL Céline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur ROFFY Jacques, Madame ROUX Céline, Monsieur SCIORETO Cyrille, Monsieur VIOLLE Willy, Madame DELHOSTAL Anne

Objet : Financement du transport des sorties scolaires pour la piscine à compter du 01/01/2021

Absent(s) : Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick, Monsieur ROUX Hervé

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Caroline MALHERBES

Apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale, inscrite dans le socle commun de connaissances et de compétences. Cet apprentissage commence à l'école primaire.

La natation scolaire faisant partie des enseignements prioritaires, une collectivité est dans l'obligation de favoriser l'accès à cet enseignement.

La commune de Jussac dispose d'un bus pour le transport scolaire mais sa petite taille "9 places" est inadaptée au transport des sorties piscines.

Le Maire de Jussac propose donc au Conseil Municipal, à compter de 2021, de prendre en charge la totalité des dépenses de transport (transport réalisé par une entreprise privée) pour les trajets Ecole de Jussac _ Centre Aquatique de la CABA.

Toutefois, en vertu d'une bonne gestion des deniers publics, il est proposé d'inscrire au budget "transport scolaire" une enveloppe de 2 500€, que l'école de Jussac ne devra pas dépasser.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

* **APPROUVE** la prise en charge du transport des sorties piscines École de Jussac _ Centre Aquatique de la CABA pour un montant annuel maximum de 2 500€ TTC.

* **PRECISE** que les crédits nécessaires seront prévus au budget "transport scolaire" 2021 et suivants.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-François RODIER

